

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024
RH/NC**

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 055-215501222-20240408-24_053-DE

Objet : Renouvellement de la convention écoles « Château-Moulins »

N° : DCM2024/053

PUBLIÉE LE : 11/04/2024

L'an deux mille vingt quatre, le **mardi 02 avril à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 25 mars 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART

Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Martine JONVILLE, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Olivier GUCKERT, Céline ÉTIENNE

ONT DONNÉ PROCURATION :

Laetitia SACCHIERO donne pouvoir à Philippe ROCHAT

Benoît REYRE donne pouvoir à Patrick BARREY

Claude LAURENT donne pouvoir à Jean Philippe VAUTRIN

Nelly LOMBARD donne pouvoir à Martine JONVILLE

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Jérôme LEFÈVRE

Annette DABIT donne pouvoir à Elise THIRIOT

Carole DELAMARCHE donne pouvoir à Céline ÉTIENNE

Gérardo LANDO donne pouvoir à Olivier GUCKERT

ÉTAIENT ABSENTS :

Suzel RICHARD, Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT

Conseillers en exercice : Présents : 18 - Absents : 3 – Pouvoirs : 8 - Votants : 26

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que les bâtiments scolaires font partie de la compétence services scolaires exercée par la Communauté de Communes.

Suite au transfert de compétence, en 2018, une convention a été signée permettant à la commune d'avoir un accès aux infrastructures d'éclairage public (armoire et poteau) et de chauffage (chaudière et réseau) présents à l'école Château – Moulins.

Cette convention avec la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs étant échue, il est nécessaire de la renouveler.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE SIGNER** la convention suivante avec la Communauté de Communes de Commercy – Void - Vaucouleurs portant sur :
 - l'accès aux infrastructures d'éclairage public (armoire et poteau) et de chauffage (chaudière et réseau).
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention énumérée ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité

Le Conseil municipal décide :

- **DE SIGNER** la convention suivante avec la Communauté de Communes de Commercy - Void - Vaucouleurs portant sur :
 - l'accès aux infrastructures d'éclairage public (armoire et poteau) et de chauffage (chaudière et réseau).
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention énumérée ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire
Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification